

### *L'ajournement*

J'ai expliqué, monsieur le Président, à quel point la forêt est importante, pour que les gens comprennent bien que tout programme de compression s'appliquant aux régions forestières frappe durement un important secteur de l'économie canadienne.

L'Entente sur le développement forestier qui vient d'être négocié avec la Colombie-Britannique réduit le budget qui était de 300 millions de dollars les cinq premières années à 200 millions de dollars pour les cinq prochaines années, ce qui représente une réduction de 100 millions de dollars. L'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières nous a été favorable à bien des égards: il a permis non seulement la création d'emplois, mais aussi la réduction des secteurs insuffisamment repeuplés; il a favorisé les coupes précommerciales, la fertilisation des excroissances, et l'exploitation de nouveaux secteurs forestiers, sans oublier les travaux de sylviculture et de replantation.

Dans ma circonscription, la sylviculture est une activité fort importante. À Oliver, en Colombie-Britannique, par exemple, il y a un important établissement sylvicole dont la croissance est tributaire de l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières. C'est donc malheureux que ce programme ait fait l'objet de compressions.

Monsieur le Président, le gouvernement nous vante les mérites de la TPS. L'industrie n'est pas du même avis que le gouvernement: elle dit que la TPS la frappe durement dans bien des domaines: entre autres, pensons au carburant, qui coûte maintenant plus cher à cause de cette taxe.

Dans une lettre datée du 25 février, le Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique s'en est pris à une initiative récente du gouvernement en matière des frais d'utilisation maritimes.

Cette lettre fait remarquer combien ces droits d'utilisation sont nuisibles pour l'industrie et indique que les usagers ne devraient pas avoir à financer des services insuffisants et qu'il n'y a pas d'obligation de rendre des comptes aux usagers qui paient des droits à l'égard des installations marines ou aériennes. Encore une fois, ce sont des frais supplémentaires imposés à l'industrie forestière.

Une des principales mesures qui reste en travers de la gorge des forestiers de ma région et de tout le Canada, est, naturellement, le protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis. Il semble que ce protocole limite la gestion de nos propres forêts. Le document montre que les États-Unis doivent approuver un grand nombre des changements apportés à la politique forestière canadienne. Actuellement, nous savons que les États-Unis ont

envoyé au moins 64 directives au Canada depuis la signature de ce protocole d'entente.

Qu'il s'agisse de l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières, de la taxe sur les produits et services, du coût des logements sociaux, de l'augmentation de l'assurance-chômage, de l'initiative de faire payer des droits d'utilisation aux usagers des installations maritimes ou des réductions apportées au financement des programmes établis et au Régime d'assistance publique du Canada, tous ces facteurs se répercutent sur l'industrie forestière au moyen des taxes et des impôts fonciers.

L'industrie forestière est importante pour le Canada. Nous devons en prendre soin.

[Français]

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur le Président, nos producteurs et distributeurs de bois dépendent certes de leur capacité d'écouler leurs produits sur les marchés d'exportation. La TPS les placera en meilleure position pour concurrencer efficacement sur les marchés internationaux. De même, elle renforcera leur compétitivité sur le marché domestique.

La structure multi-stades de la TPS élimine totalement la taxe de vente sur les exportations. Comme toute autre entreprise, les exportateurs recouvreront intégralement la taxe payée sur leurs achats. Cela signifie une diminution des coûts d'exploitation au Canada et une amélioration de la performance au chapitre des exportations.

La TPS signifie également des économies importantes pour l'industrie canadienne du bois. Elle ne pose pas d'obstacles aux producteurs et distributeurs de bois; elle leur offre des possibilités réelles d'élargir leurs activités et de créer des emplois au Canada.

Tôt en 1990, monsieur le Président, certains grossistes de bois ont exprimé des difficultés concernant leur *cash-flow*, considérant qu'ils payaient une taxe sur le bois qu'ils achetaient pour ensuite vendre sur le marché international. Le gouvernement a donc écouté, comme à l'accoutumée, monsieur le Président.

Maintenant, les exportateurs inscrits aux fins de la TPS peuvent acheter du bois détaxé au Canada quand il est destiné à être vendu sur le marché extérieur, ce qui correspond aux besoins de l'industrie.

Si jamais mon collègue désirait plus de détails à ce sujet, monsieur le Président, je lui suggérerais de consulter le Bulletin de l'information technique no B-044 du 1<sup>er</sup> février 1991, émis par Revenu Canada.

L'une des principales lacunes du dernier régime fédéral était qu'il imposait une importante taxe cachée sur nos exportations. Cette situation accroît les coûts et rend nos